

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 janvier 2017**

**DCM N° 17-01-26-4**

**Objet : Versement de la contribution financière de la Ville de Metz pour 2017 au Centre Pompidou-Metz.**

**Rapporteur: M. LEKADIR**

La Ville de Metz souhaite poursuivre son soutien aux principales institutions culturelles de son territoire affichant une forte ambition culturelle dans le domaine de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels et du numérique. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la Ville avec des équipements à dimension internationale et en particulier avec le Centre Pompidou-Metz.

Avec une fréquentation estimée à plus de 300 000 visiteurs pour les 7 expositions proposées en 2016, le Centre Pompidou-Metz conserve son positionnement parmi les sites muséaux français les plus fréquentés.

Pour l'année 2017, outre les expositions « Entre deux horizons » et « Oskar Schlemmer » qui se poursuivront jusqu'au 16 janvier, « Un Musée imaginé », « Symphony » jusqu'au 27 mars et « Musicircus » jusqu'au 17 juillet, le Centre accueillera d'autres expositions comme « Jardin infini. De Monet à Pierre Huyghe » (18 mars - 28 août) qui fera sortir le jardin hors de lui-même et l'envisagera comme un cosmos englobant une nature en constante expansion et transformation.

Dans le cadre de l'anniversaire célébrant les 40 ans du Centre Pompidou, le Centre Pompidou-Metz présentera également une exposition exceptionnelle, « Fernand Léger. Le beau est partout ! » (20 mai – 30 octobre 2017). Celle-ci rendra hommage à la personnalité pluridisciplinaire de cet artiste peintre de la ville et de la vie moderne, ouvert aux autres disciplines, et qui célébra les profondes mutations de son époque.

En lien avec les thématiques des expositions, le programme d'action culturelle proposant des séries de performances, spectacles, concerts, films et conférences est renouvelé de même qu'une nouvelle offre d'ateliers de pratique artistique à destination des publics jeunes.

Dans une démarche d'ouverture sur la ville et avec la volonté de marquer son ancrage sur le territoire messin, le Centre Pompidou-Metz mettra en œuvre des événements hors les murs, en lien direct avec les services municipaux, à l'exemple de l'exposition « Jardin infini », avec des installations artistiques prévues dans les parcs et espaces naturels, de l'édition 2017 du festival « Ondes Messines » ou encore des séances de cinéma prévues en été sur le parvis du Centre.

Le Conseil Municipal du 27 octobre 2016 a approuvé les nouveaux statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment l'article 22.3.1 du titre 3 fixant la répartition, les montants des contributions financières des personnes publiques membres de l'EPCC ainsi que les modalités de leur versement afin d'assurer un financement pérenne de l'établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, pour l'exercice 2017, au versement de la contribution financière d'un montant de 550 000 € au Centre Pompidou-Metz au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités 2017 (montant identique à 2016), afin de contribuer au bon fonctionnement de l'Etablissement et au développement de sa programmation 2017. Les documents budgétaires prévisionnels pour l'exercice 2017 s'équilibrent à hauteur de 13 616 000 € en dépenses et en recettes, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole étant engagée à hauteur de 5 150 000 € et la Région Grand Est de 4 000 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Metz du 27 octobre 2016 approuvant les nouveaux statuts du Centre Pompidou-Metz, et notamment son article 22.3.1 du titre 3,

**VU** la demande de contribution financière formulée par le Centre Pompidou-Metz pour l'exercice 2017,

**VU** les dispositions générales du Code Général des Collectivités Territoriales,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

**DE VERSER** au Centre Pompidou-Metz pour le fonctionnement de ses activités, au titre de l'exercice 2017, une contribution financière de 550 000 € en deux versements, l'un en mars 2017 et l'autre après réception du bilan comptable ainsi que du rapport d'activités 2016 par la Ville de Metz.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièce connexe à ces affaires, et notamment la lettre de notification avec la structure bénéficiaire.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41    Absents : 14                      Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**